

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr André CORNU, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames BAY-GUEDES (pouvoir donné à MME ARSAC-HEDON) CHAUSSENDE (pouvoir donné à MR STUCKI), JOUVHOMME (pouvoir donné à MME GUILLOT), Messieurs ARNAUD (pouvoir donné à MR FORESTIER), LASHERME (pouvoir donné à MR VERA), LAURENT (pouvoir donné à MR NOUVET), ET RIBES (pouvoir donné à MME JOUBERT).

Madame FABIENNE ARSAC-HEDON a été élue secrétaire.

Cessions de terrains à Servissac et à Marnhac

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour les démarches à effectuer afin de lancer une enquête publique pour le déclassement de 2 parcelles du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé en vue de leur aliénation.

Déclassement appartement Fondneuve

L'ancien appartement du receveur de la poste situé Place de l'Europe a été libéré par son dernier locataire en octobre 2016. Le conseil municipal émet le souhait de le mettre à la vente. Pour cette opération, il est nécessaire étant donné qu'il est désaffecté de la poste, de le déclasser du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Après avoir donné son accord pour le déclassement de l'appartement situé Place de l'Europe **par 18 voix pour et 5 abstentions**, le conseil municipal, après délibération et vote par 18 pour, 4 contre (A.M Chaussende, P.Joubert, M. Ribes, B. Stucki) et 1 abstention, donne son accord pour la vente de ce logement situé sur la parcelle AO n°290 lots n°2 et 13 et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette vente.

Vente appartement Lotissement Fondneuve

1°) Après avoir donné son accord pour le déclassement de l'appartement situé Place de l'Europe, le conseil municipal, après délibération et vote par 18 pour, 4 contre (A.M Chaussende, P.Joubert, M. Ribes, B. Stucki) et 1 abstention, donne son accord pour la vente de ce logement situé sur la parcelle AO n°290 lots n°2 et 13 et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette vente.

2°) Étant donné que ce logement est actuellement libre et vu le sinistre subi par une famille au village de Gagne le 8 janvier 2017, le conseil municipal donne son accord pour reloger ces gens en urgence dans cet appartement. Un loyer est conclu pour la durée des travaux de reconstruction de l'habitation détruite par l'incendie.

Contrat ligne de trésorerie

Le contrat passé avec le CRCALHL pour la somme de 500 000 € arrive à échéance le 31 janvier 2017. Une consultation a été faite auprès de différents établissements bancaires pour le recouvrement de cette ligne de trésorerie.

Après examen des dossiers, le conseil municipal à l'unanimité, décide de passer un contrat avec la Banque Postale pour la somme proposée de 435 000 €.

Participation aux voyages scolaires

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour participer aux voyages scolaires des enfants fréquentant les établissements suivants :

- la chartreuse recevra 156 €,
- le CES Jules Vallès recevra 60 €
- le collège de Corsac recevra 40 €
- le collège St Régis-St Michel recevra 84 €

Avenant bail appartement école du bourg

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour prendre un avenant au bail de l'appartement de l'école du bourg afin de changer le nom du locataire pour des raisons personnelles.

Convention avec la SPA

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention avec la SPA pour la stérilisation des chats en liberté. Celle-ci est complétée par la convention passée dernièrement avec la Fondation « 30 millions d'amis ».

Virements de crédits

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour augmenter de 451 € les crédits alloués au remboursement de cautions. Une déduction de la même somme dans le programme de travaux de voirie permet l'équilibre budgétaire.

Remplacement de la médiathèque

La responsable de la médiathèque partant à la retraite le 1^{er} mars 2017, un appel à candidature a été lancé pour parer à son remplacement. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour passer un contrat d'embauche avec la personne retenue à compter du 1^{er} février 2017.

INFORMATIONS

RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

Étant donné que les textes concernant le régime indemnitaire des agents des services techniques ne sont pas parus, le conseil municipal préfère attendre pour prendre une délibération globale. Le régime indemnitaire en place court toujours.

Convention avec la Communauté d'Agglomération pour le reversement de la taxe d'aménagement

Cette convention a fait l'objet d'une discussion et d'une interrogation. Elle sera étudiée de manière plus approfondie et sera traitée lors d'un prochain conseil.